

Tintigny, le 9 juillet 2019

Commune de Daverdisse

Compte rendu de la CLDR du 2 juillet 2019

Réf. DAVERDISSE\06- CLDR\2019\20190701 PAEDC\Daverdisse 20190702 PV CLDR PAEDC.docx

Présents et excusés :

Présences de la CLDR : cf. liste ci-après
Conseil communal : Marie-Noëlle Nicolas, Anne De Vlaminck
Apère : Frédéric Praillet
FRW : Sophie Orban, agent de développement

Ordre du jour :

Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable et du Climat

- Historique et contexte
- Diagnostic
- Évaluation des politiques
- Vision et objectifs
- Actions



Le bourgmestre accueille la CLDR ; il explique l'ordre du jour et l'objectif de la réunion. Il informe la CLDR que les conseillers communaux ont également été invités à cette séance, afin de pouvoir bénéficier de cette présentation.

Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable et du Climat

Méthode de travail

Entre chaque grand chapitre de la présentation, les membres de la CLDR sont invités à lever un carton :

- Vert : s'ils sont d'accord sur ce qui a été présenté, si tout était clair
- Jaune : s'ils désirent poser des questions ou apporter des commentaires.

La parole est donnée successivement aux personnes ayant levé un carton jaune.

Ce compte rendu ne reprendra que les remarques ou les questions posées en séance.

Pour les détails de la présentation, se référer au montage en annexe.

Contexte et historique

- L'Apère est chargée dans le cadre d'un projet européen de soutenir les communes dans leur démarche vers la transition énergétique.
- La Commune a adhéré à la convention des Maires en 2015. Elle était accompagnée par Pep's Lux (cellule provinciale pour le développement durable) et les objectifs étaient alors de réduire les émissions des GES (gaz à effet de serre) de 20% à l'horizon 2020 – l'année de référence étant 2006. Le Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable a été approuvé par le Conseil communal en 2016.
- En 2019, la Commune va adhérer à la nouvelle Convention des Maires, qui pose comme objectifs la réduction des GES de 40% à l'horizon 2030 (année de référence = 2006) et l'adaptation aux impacts du changement climatique. De ce fait, le plan d'actions visera autant des mesures d'atténuation (réduction des GES), que des mesures d'adaptation.
- Quelques réunions internes ont été organisées, afin de co-construire cette ébauche de plan d'actions.

Pouvez-vous expliciter l'organigramme des partenaires ?

- Le Conseil communal valide le PAEDC.
- Le Collège propose le PAEDC au Conseil communal.
- Le Comité de Pilotage élabore le Plan d'actions. Il est composé de la Directrice générale, de la responsable énergie, du chef des travaux et du Collège.

Quelle méthode a été utilisée par le Comité de pilotage ?

- Le Comité est reparti du PAED établi avec la Province.
- Le document soumis à la CLDR est intermédiaire ; il sera enrichi des remarques de la CLDR.
- Il est important de voir dans quelles actions les citoyens et la CLDR peuvent s'impliquer.

Pourquoi ne plus travailler avec la Province ?

- Pep's Lux joue le rôle de supra-coordonateur. L'enjeu sera de travailler sur base des mêmes fiches-projets, pour assurer une cohérence dans la démarche.
- La Commune a demandé à travailler avec l'Apère, afin de bénéficier de ressources humaines et d'expertise complémentaires : prise en compte de la supracommunalité, lobby vis-à-vis de la Région wallonne,...

Quels sont les acteurs impliqués ? L'Union Wallonne des Entreprises n'est pas citée. Quel est le périmètre de la démarche ?

- Cette démarche associe les pouvoirs publics, les citoyens et les entreprises.
- L'ensemble des activités du territoire sont prises en compte pour identifier la consommation finale d'énergie pour tous les secteurs. Selon les données 2017, les secteurs du logement et du transport sont les plus énergivores.

Diagnostic

Comment est établi le bilan énergétique ?

- Cette estimation est établie sur base d'une méthode issue de la Région wallonne.
- Le bilan énergétique wallon est ventilé de manière théorique par commune, sur base des résultats des enquêtes (Institut du Développement Durable, CWAP, IWEPS,...).
- Même s'il reste imprécis (il n'intègre pas l'énergie grise par exemple), il permet d'obtenir des ordres de grandeurs pour cibler des actions prioritaires. Et surtout de mobiliser les citoyens par une sensibilisation sur la consommation d'énergie dans les logements privés.

Comment est calculée la consommation d'énergie en transport ?

- Le calcul englobe la consommation aux pompes à essence à proximité, ainsi que le trafic enregistré sur les voiries communales et régionales.
- Il n'y a aucune station d'essence sur la commune ; le calcul semble particulièrement approximatif. N'y aurait-il pas un souci au niveau de la méthodologie wallonne ? Il y a une grosse différence entre les communes rurales et urbaines ; or, les statistiques sont établies avec des coefficients adaptés.

Au niveau des consommations pour le chauffage, le bois est-il considéré comme énergie renouvelable ?

- Oui. Les graphiques seront précisés.

Comment connaître les consommations de la maison de village de Daverdisse ?

- Les chiffres ne sont pas forcément disponibles pour tous les bâtiments ; certains font l'objet de relevés mensuels, d'autres de relevés annuels.
- Une des actions à entreprendre sera de développer une méthodologie de comptabilisation des consommations.

La Conseillère de la minorité explique que son groupe est partant pour s'impliquer dans la co-construction du PAEDC. Il est important d'y associer un maximum de personnes, au-delà de la CLDR. Le but est d'améliorer la résilience de tous les villages (et de préserver la biodiversité).

Evaluation des politiques

Remarques :

- La reconnaissance du Parc Naturel de l'Ardenne Méridionale et la plantation de haies (site de la Briquetterie, Bois des Fouches) sont à ajouter dans les réalisations.
- Cette partie vise les politiques internes à la Commune et non l'ensemble des habitants. Or, le défi du plan est de faire participer la population. Les primes n'incitent pas à installer des panneaux solaires ; elles sont une aide complémentaire pour ceux qui ont décidé de passer le pas.
- Le Bourgmestre signale que le ratio du budget primes par rapport au budget communal est le plus élevé en Wallonie. La Province a organisé une formation sur l'isolation des logements (2 participants de Daverdisse...).
- Il est important de se concentrer sur les choses pour lesquelles on peut agir localement.
- Selon l'outil « European energy award », la commune de Daverdisse atteint un score de 25% dans les efforts faits en matière d'énergie sur le territoire ; il faut savoir que la moyenne wallonne est de 17%. Pour obtenir une certification au niveau européen, il faut obtenir 50% des points.

Pistes

- Il serait intéressant de mettre à disposition des wattmètres afin de mesurer la consommation des appareils électriques.
- Il faudrait adapter le calcul du potentiel de fixation des émissions de GES en fonction des superficies du territoire qui peuvent être plantées.

Vision et objectifs

Remarques :

- Élargir le point « lutte contre les scolytes » à la « lutte contre les maladies, les champignons ».
- Des zones tests d'aménagement d'arboretum sont en cours à Daverdisse, Porcheresse et Haut-Fays.
- Chacun est obligé de se déplacer pour se rendre au travail.
- Les graphiques d'atténuation sont intéressants. Cependant, il semble y avoir des incohérences avec ce qui a été présenté précédemment (électricité et/ou chauffage).

Pistes :

- Faire évoluer le mode de gestion des forêts par le DNF et adapter les essences pour anticiper les changements climatiques.
- Phaser les mises à blanc ou prises de résineux.
- Soutenir chaque biotope au mieux, éviter de les détruire.
- Organiser la visite des terrains qui pourraient être mis en réserve naturelle.
- Faire en sorte que chacun ait des réserves d'eau, avec des citernes, des retenues d'eau,...
- Favoriser l'ouverture de commerces de proximité pour limiter les déplacements.
- Envisager des formules de transport plus collectives, au niveau supra-communal.
- Favoriser le télétravail, plutôt que tout miser sur le covoiturage.

Actions

A1 – améliorer la comptabilité énergétique des bâtiments communaux

A2 – plan de rénovation des bâtiments communaux

A3 – photovoltaïque sur les bâtiments communaux

A4 – éclairage communal au LED

A5 – sensibilisation et formation des agents

A6 – éolienne au terrain de football

- La Commune de Daverdisse a pris des parts dans le parc éolien sur le zoning de Bastogne, via l'intercommunale Sofilux.
- Il y a un projet éolien sur Our.

A7 – critères environnementaux dans les CSC (cahiers des charges)

A8 – étude de préfaisabilité du grand photovoltaïque

- L'Apère se chargera des études de potentiel sur le territoire en matière de photovoltaïque et de biomasse.

A9 – primes et soutien communal aux initiatives citoyennes

- Actuellement, 10 à 12 milles euros sont budgétés à cet effet.
- De nombreuses personnes ayant installé des panneaux photovoltaïques ont tendance à gaspiller l'électricité ; or, ces panneaux ont une durée de vie limitée et génèrent de la pollution. Il serait préférable de privilégier les primes à l'isolation.
- Le fait d'attribuer les primes, même aux particuliers faisant les travaux eux-mêmes et indépendamment des primes wallonnes, est une bonne chose.

A10 – plateforme de rénovation

- Cette action sera menée sur le territoire du GAL dans la prochaine programmation : accompagnement des particuliers dans leur audit énergétique, conseils sur les types de travaux à envisager et leur financement, gestion des relations avec les entrepreneurs. Le gestionnaire de la plateforme sera le seul interlocuteur, ce qui allège fortement les démarches pour les particuliers.
- Ce type de projet a déjà été réalisé avec succès sur des territoires de 25.000 habitants.
- Toutes les entreprises du secteur de la construction dans un rayon donné sont visées.

A11 – promotion de l'achat d'électricité verte

A12 – créer un réseau de mobilité douce attractif (PCDR)

A13 – promotion de la mobilité durable

A14 – projets culturels

A15 – valorisation des circuits courts (PCDR)

- Le GAL a un projet d'atelier de découpe, où la Commune investit une faible quote-part et où les citoyens peuvent s'impliquer également (financement participatif).

A16 – information, communication sur la gestion durable de la forêt (PCDR)

A17 – expérimentation forestière

A18 – actions en faveur de la biodiversité (PCDR)

A19 – amélioration de la gestion des déchets (PCDR)

A20 – plan de communication

A21 – budget communal à portée collective

Commentaires

Il est préférable de commencer par les actions les moins chronophages car la mise en œuvre du plan nécessite au minimum 1/3 temps d'un membre du personnel communal. Dans le budget présenté, environ 70 jours de travail sont prévus.

De plus, il faudra faire des choix, car ce plan est impayable par le budget communal.

Pourquoi insister sur ces 4-5 actions (en gras ci-dessus) pour impliquer la CLDR et les habitants ? N'est-il pas possible d'associer la population aux autres actions ?

- Dans un premier temps, ces actions semblaient les plus accessibles à la CLDR. Mais il n'y a pas d'exclusive.

Certaines actions sont attribuées au GAL ; la Commune envisage-t-elle leur réalisation uniquement par le GAL ou attend-elle une implication locale ?

- Ces actions nécessitent l'intervention d'un acteur supra-communal pour les rentabiliser.
- De plus, le GAL est un bureau d'études dans lequel la Commune investit et qui peut mettre à disposition des ressources humaines.
- Certaines actions sont bien définies, tandis que d'autres sont de l'ordre de l'idée (ex : A21). L'objectif est que la CLDR puisse les préciser.

Est-il prévu d'associer les habitants ?

- La CLDR est représentative de la population, mais n'a pas le monopole des idées.
- À une prochaine réunion, la CLDR mènera une réflexion sur les actions. Par exemple : comment motiver les habitants à s'investir ?

Sophie Orban,
Agent de développement FRW

Participants à la CLDR du 02/07/2019

15 présents

Civilité	Nom	Prénom	Localité
M.	Bosseaux	Michel	Haut-Fays
M.	Burtomboy	Denis	Daverdisse
M.	Incoul	Roland	Porcheresse
M.	Jacquet	Johan	Porcheresse
Mme	Lambert	Dominique	Daverdisse
M.	Léonard	Emmanuel	Daverdisse
M.	Léonet	Maxime	Haut-Fays
M.	Léonet	Nicolas	Haut-Fays
Mme	Leyder	Mylène	Haut-Fays
M.	Merny	André	Gembes
M.	Pauwels	René	Haut-Fays
Mme	Poncin	Patricia	Gembes
M.	Vanderperre	Francis	Haut-Fays
M.	Verbeek	Pierre	Daverdisse
M.	Vincent	Jean-Claude	Haut-Fays

5 excusés

Civilité	Nom	Prénom	Localité
M.	Adam	Jean-Benoît	Haut-Fays
M.	Bodart	Christophe	Daverdisse
M.	Collin	Lucien	Porcheresse
Mme	Cornet	Maryse	Haut-Fays
M.	Groffils	Firmin	Porcheresse